

652.044.371
65 B 4437

2003 - 28596

03 - 1921

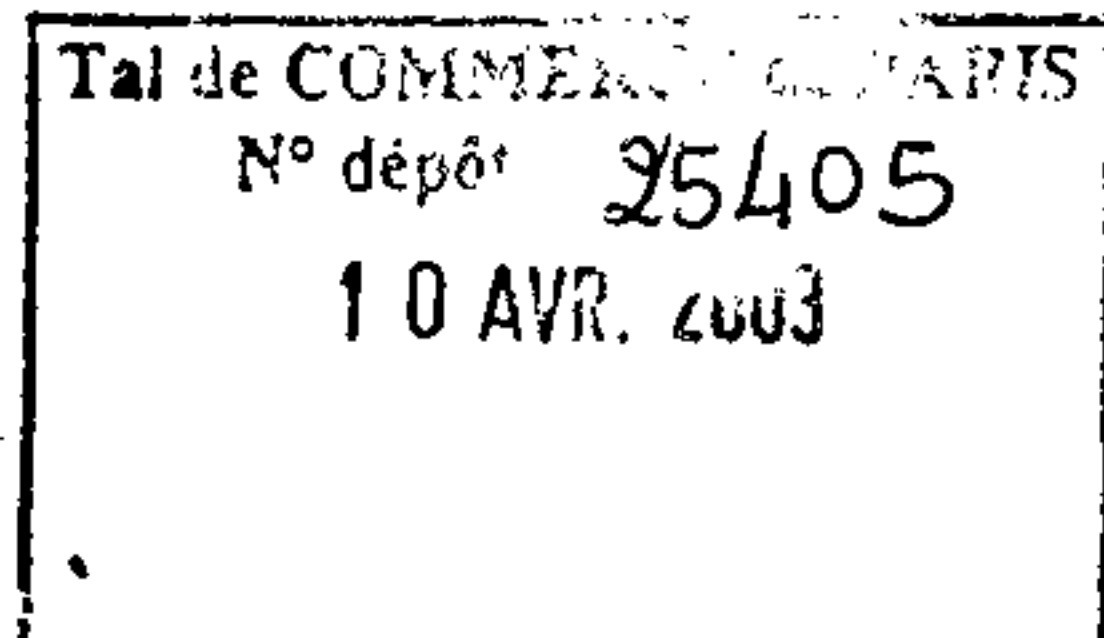
ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la légion d'honneur,

Vu la requête présentée et les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au :

19. Mai 2003



Le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2002 de la société dénommée : **Société Anonyme Salustro Reydel**

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société anonyme Salustro Reydel, en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le

10.4.2003

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Costes", written over a horizontal line.

Le Président du Tribunal
Monsieur Gilbert Costes



A.M. DECOURCELLE